

Conditions générales de Vente

Médecins libéraux

- **Pour les formations financées par l'ANDPC :**
 - Le participant s'inscrit via le site <https://www.mondpc.fr/>
 - le participant signe un contrat de formation avec RAMBAM 93 stipulant qu'il laisse l'ANDPC financer la formation pour lui
- **Pour les formations financées par le FAF**
 - Le participant s'inscrit auprès de RAMBAM 93 en lui fournissant son attestation FAF de l'année délivrée par l'URSSAF
 - le participant signe un contrat de formation avec RAMBAM 93 stipulant qu'il laisse le FAF financer la formation pour lui
- **Pour les formations gratuites réservées aux adhérents**
 - Le participant s'inscrit auprès de RAMBAM 93 en payant sa cotisation annuelle d'adhésion à l'association

Médecins salariés :

- **Pour les formations payantes :**
 - Le participant s'inscrit auprès de RAMBAM 93
 - Une convention de formation est signée entre RAMBAM 93 et l'employeur du participant qui s'engage à financer la formation de son salarié
- **Pour les formations gratuites réservées aux adhérents**
 - Le participant s'inscrit auprès de RAMBAM 93 en payant sa cotisation annuelle d'adhésion à l'association

Tarifs :

DPC : formations présentielles ou classes virtuelles

- 95 €/h pour les formations de 7h et plus
- 47,50/h pour les formations de moins de 7h

Autres formations :

- **Formations présentielles:**
- 7h : 840 €
- 3h30 : 420 €
- 2h30 : 300 €

- **classes virtuelles**
- 1 x 1 heure 30 minutes : 200 €
- 1 X 2 heures 30 minutes : 250 €
- 2 x 1 heure 30 minutes : 250 €
- 3 x 1 heure 30 minutes : 300 €
- 4x 1 heure 30 minutes : 350 €

Annulation :

Toute annulation avant le début de la formation n'entraîne aucun dédit.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, programmes papiers, numériques, sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Le participant s'engage à ne pas reproduire, utiliser ou transmettre tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Informatique et liberté

Les informations à caractère personnel communiquées par le participant sont nécessaires à son inscription (fiche de renseignement) et peuvent constituer un fichier « adhérents » à usage interne. Suivant la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution des compétences

En cas de litige un règlement à l'amiable est privilégié, à défaut l'affaire sera portée devant les tribunaux de BOBIGNY.